Image not found or type unknown

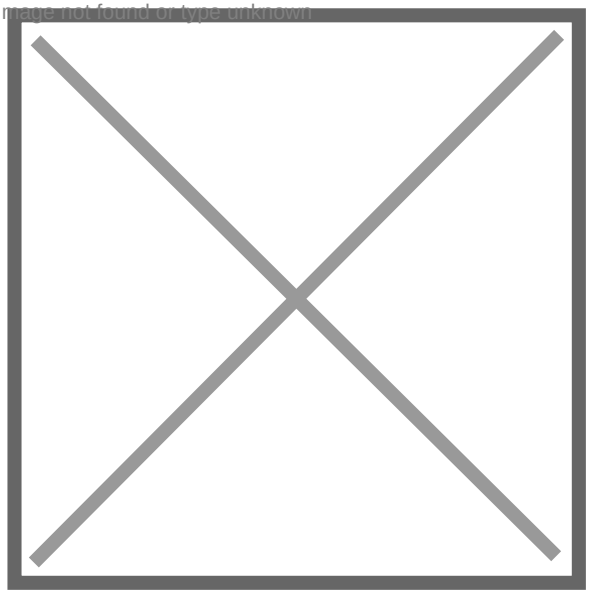

Quel recours après des travaux effectués dans ma villa?

Par **haacke**, le **25/09/2010** à **21:19**

Bonjour,
Suite à un achat d'une villa en 1997, nous avons découvert au fil du temps que celle-ci avait des problèmes de fissures. Personne ne prenant en charge les travaux sur cette maison nous avons fait poser par une entreprise des micro pieux en 2008. Suite à ces travaux ,2 ans après ,nous pouvons constater que la maison bouge toujours. L'entreprise n'intervenant pas nous avons fait appel à l'assurance pour faire jouer la décennale. D'après la compagnie d'assurance, la décennale n'est pas valable. Que faire, quel recours peut on avoir?

Par **mimi493**, le **26/09/2010** à **11:51**

Faites jouer votre assurance.

Par **POITTEVIN**, le **11/11/2010** à **10:01**

Avez-vous progressé sur votre problème ? Je suis dans une situation comparable à la votre : en 2009 j'ai fait soutenir une partie de ma maison par 11 pieux en aluminium. Aujourd'hui elle bouge toujours. L'entreprise propose de rajouter des pieux encore à mes frais car elle ne veut pas faire jouer la garantie décennale.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés